

ANALYSE

ÉCONO

MIQUE

MANCHE - MER DU NORD

ET

SOCIALE

ANALYSE ÉCONOMIQUE ET SOCIALE DE L'UTILISATION DE NOS EAUX MARINES ET DU COÛT DE LA DÉGRADATION DU MILIEU MARIN

MANCHE - MER DU NORD

JUIN 2012

UTILISATION DES EAUX MARINES

Activités industrielles

Artificialisation des territoires littoraux

Sébastien Colas
(MEDDE, Service de l'Observation et des Statistiques).



1. UNE FORTE PRESSION HUMAINE SUR LE LITTORAL MÉTROPOLITAIN

En 2006, les communes littorales métropolitaines accueillent 6,1 millions de résidents¹ soit 10 % de la population métropolitaine, pour seulement 4 % du territoire. Cela représente une densité de 281 habitants·km⁻², soit 2,5 fois plus que la moyenne hexagonale. La population moyenne de ces communes est de près de 6 900 habitants. La part des communes littorales dont la population est inférieure à 500 habitants est 3 fois plus faible que la moyenne alors que celle des communes de 10 000 à 50 000 habitants est plus de 4 fois supérieure. Du fait de la forte densité humaine, les territoires artificialisés² tiennent une place importante et croissante dans l'occupation du sol des communes littorales (figure 1).

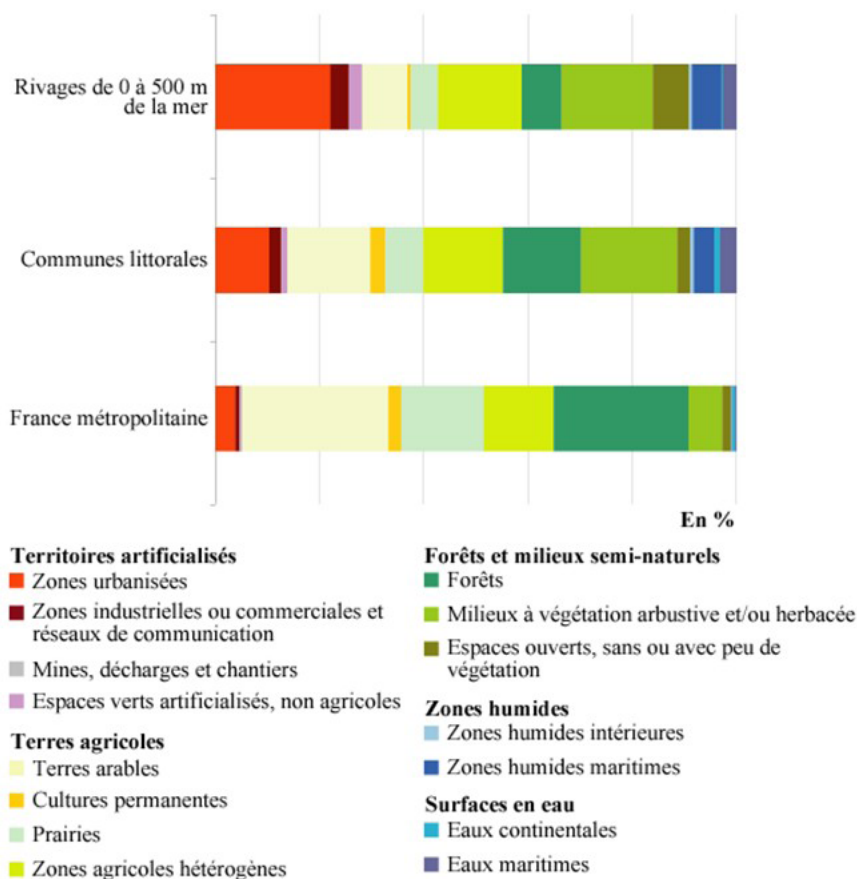


Figure 1 : Occupation du sol en métropole en 2006 (Sources : UE-SOeS, CORINE Land Cover, 2006. Traitements : SOeS, Observatoire national de la mer et du littoral).

Plus on se rapproche du rivage et plus ce constat est marqué. À moins de 500 m des côtes, les territoires artificialisés sont 5,5 fois plus importants que la moyenne métropolitaine.

Entre 1990 et 2007, les communes littorales ont totalisé 12,5 % des surfaces de logements construits en métropole et environ 7 % des surfaces de locaux non résidentiels. La pression de construction y est donc 3 fois plus forte pour les logements et près de 2 fois pour les locaux non résidentiels par rapport à la moyenne hexagonale. Concernant les locaux non résidentiels, les communes littorales sont marquées par une forte part d'équipements collectifs³, de parkings, d'hébergements (hôtels) et de commerces. Près de 10 % des surfaces des équipements collectifs construits en métropole l'ont été en bord de mer entre 1990 et 2007. Cela traduit la part croissante de l'économie présentielle en bord de mer.

Ce document traite de la façade « administrative » Manche-mer du Nord comprenant les communes littorales du Nord-Pas-de-Calais, de Picardie, de Haute-Normandie et de Basse-Normandie. Il ne concerne donc pas

1 La population résidente ou permanente correspond à la définition de population municipale des recensements de population de l'Insee. Elle comprend les personnes ayant leur résidence habituelle sur le territoire de la commune, dans un logement ou une communauté, les personnes détenues dans les établissements pénitentiaires de la commune, les personnes sans-abri recensées sur le territoire de la commune et les personnes résidant habituellement dans une habitation mobile recensée sur le territoire de la commune.

2 Cela comprend les zones urbaines, les zones industrielles et commerciales, les réseaux de communication, les chantiers, les mines, les décharges et les espaces verts urbains, sportifs ou de loisirs (Sources : inventaire CORINE Land Cover).

3 Cela regroupe les locaux affectés aux transports-poste-télécom, à l'enseignement et à la recherche, à la santé, à l'action sociale et à l'hygiène, et à la culture et aux loisirs.

la sous-région marine Manche-mer du Nord *stricto sensu* dans la mesure où il ne comprend pas la Bretagne. D'après le Code de l'urbanisme, est considérée comme commune littorale, une commune directement riveraine des mers et des océans, située sur les estuaires en aval à la limite transversale à la mer, ou riveraine des lagunes situées sur le pourtour méditerranéen.

2. ÉTAT DES LIEUX DU SECTEUR SUR LA FAÇADE MANCHE-MER DU NORD

La densité de population est de 353 habitants-km² sur la façade Manche-mer du Nord (Tableau 1). Elle est supérieure à la moyenne du littoral métropolitain (× 1,25) et trois fois plus forte que la moyenne métropolitaine. Cela cache d'importantes disparités au sein de la façade puisque les densités sont élevées dans les communes littorales du Nord-Pas-de-Calais et de Haute-Normandie et plus faibles en Picardie et en Basse-Normandie.

	POPULATION EN 2006	ÉVOLUTION DE LA POPULATION DE 1999 À 2006, EN %	NOMBRE DE COMMUNES LITTORALES	POPULATION MOYENNE PAR COMMUNE EN 2006	SURFACE		DENSITÉ DE POPULATION EN HAB.KM ² EN 2006
					En ha*	Part du littoral métropolitain en %	
NORD	128 386	-3,6	9	14 265	15 515	0,7	827
PAS-DE-CALAIS	220 842	-0,1	27	8 179	38 399	1,8	575
NORD - PAS-DE-CALAIS	349 228	-1,4	36	9 701	53 914	2,5	648
SOMME	22 738	0,9	16	1 421	27 205	1,3	84
PICARDIE	22 738	0,9	16	1 421	27 205	1,3	84
SEINE-MARITIME	302 063	-3,2	50	6 041	46 615	2,2	648
EURE	1 292	17,6	2	646	2 006	0,1	64
HAUTE-NORMANDIE	303 355	-3,1	52	5 834	48 621	2,2	624
CALVADOS	85 889	4,1	52	1 652	35 348	1,6	243
MANCHE	188 716	1,0	108	1 747	103 958	4,8	182
BASSE-NORMANDIE	74 605	1,9	160	1 716	139 306	6,4	197
FAÇADE MANCHE - MER DU NORD	949 926	-0,9	264	3 598	269 046	12,4	353
FAÇADE ATLANTIQUE	1 989 649	5,7	405	4 913	1 023 633	47,3	194
FAÇADE MÉDITERRANÉENNE	3 143 778	6,4	216	14 555	870 399	40,2	361
LITTORAL MÉTROPOLITAIN	6 083 353	5,0	885	6 874	2 163 078	100,0	281

* Les surfaces prises en compte sont les surfaces cadastrales.

Tableau 1 : Données de cadrage sur la démographie des communes littorales de la Manche-mer du Nord. Traitements : SOeS - Observatoire national de la mer et du littoral (Sources : Insee, RP 1999 et 2006).

De 1968 à 2006, la densification du peuplement littoral métropolitain est de même ampleur qu'au niveau national (figure 2). La population française a augmenté de 23 % et la population littorale de 25 % avec 1,3 million de nouveaux résidents, soit 57 en plus par km². Sur cette période, la population a très peu augmenté sur la façade Manche-mer du Nord, avec seulement 57 800 nouveaux habitants, en opposition avec les deux autres façades maritimes (+427 500 en Atlantique et +742 400 en Méditerranée). Elle a même diminué sur la dernière période intercensitaire (1999-2006), surtout du fait du délaissement des villes industrialo-portuaires du Nord et de Haute-Normandie.

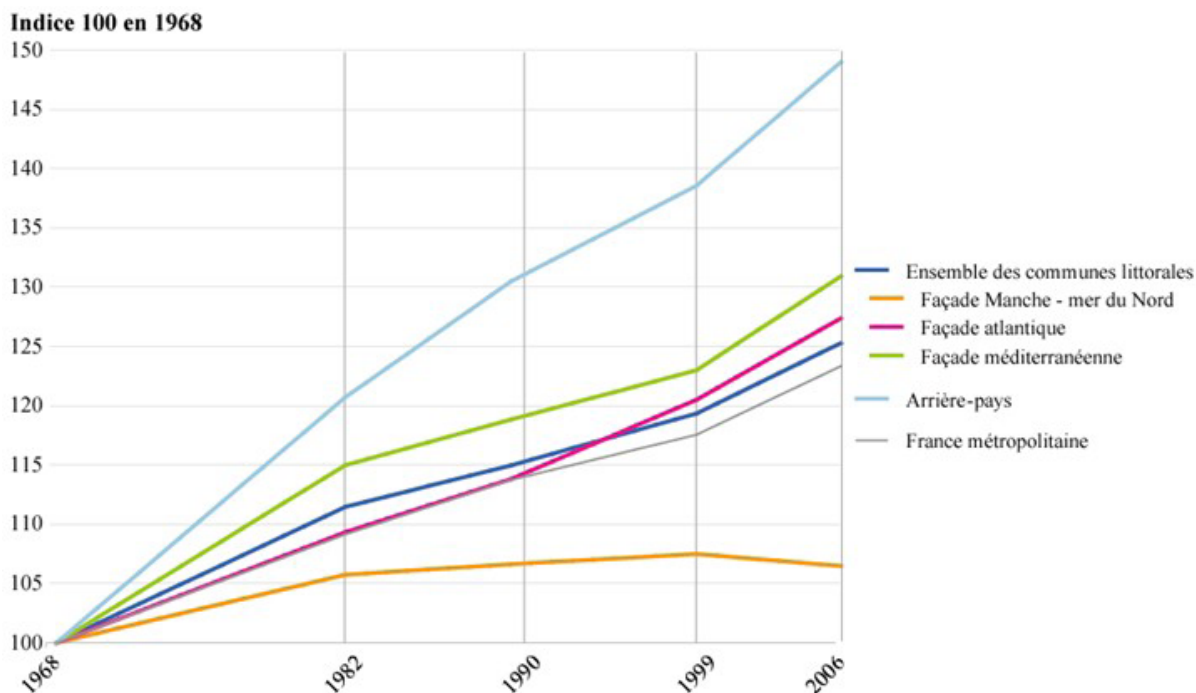


Figure 2 : Évolution de la population métropolitaine entre 1968 et 2006

(Source : Insee, RP. Traitements : SOeS (Observatoire national de la mer et du littoral).

Note : on considère l'arrière-pays comme l'ensemble des communes non littorales ayant au moins 10 % de leur territoire à moins de 15 km de la côte. Près des trois quarts des communes considérées ont 100 % de leur territoire à moins de 15 km des rivages et seulement 10 % ont entre 10 et 50 % de leur territoire concerné.

La croissance de la population des départements littoraux constatée jusqu'à présent ne devrait pas s'essouffler. D'après les dernières estimations publiées par l'Insee, si on prend comme hypothèse le maintien des tendances démographiques récentes, la population des départements littoraux devrait croître nettement plus que celle des départements non littoraux de 2007 à 2040. La population des départements littoraux devrait augmenter de 3,9 millions en métropole (+ 17 %). Cette croissance démographique ne serait pas homogène selon les façades maritimes. La population des départements littoraux de la façade Manche-mer du Nord n'augmenterait que de 4,2 % alors que la hausse serait très forte en Atlantique (+ 26,8 %) et en Méditerranée (+ 19,3 %).

La façade Manche-mer du Nord comporte le niveau d'artificialisation le plus élevé des trois façades maritimes métropolitaines : 17,8 % de la surface des communes littorales sont concernés, surtout sur les rivages du Nord-Pas-de-Calais et de Haute-Normandie (figure 3). Les terres agricoles y sont nombreuses. Elles occupent plus de 50 % de la surface des communes littorales de toutes les façades départementales excepté celle du Nord. Les espaces naturels (forêts et milieux semi-naturels), les zones humides et les surfaces en eau représentent des surfaces relativement faibles. Ils sont tout de même assez importants sur le littoral du Pas-de-Calais (espaces ouverts) et de la Somme (zones humides et surfaces en eau).

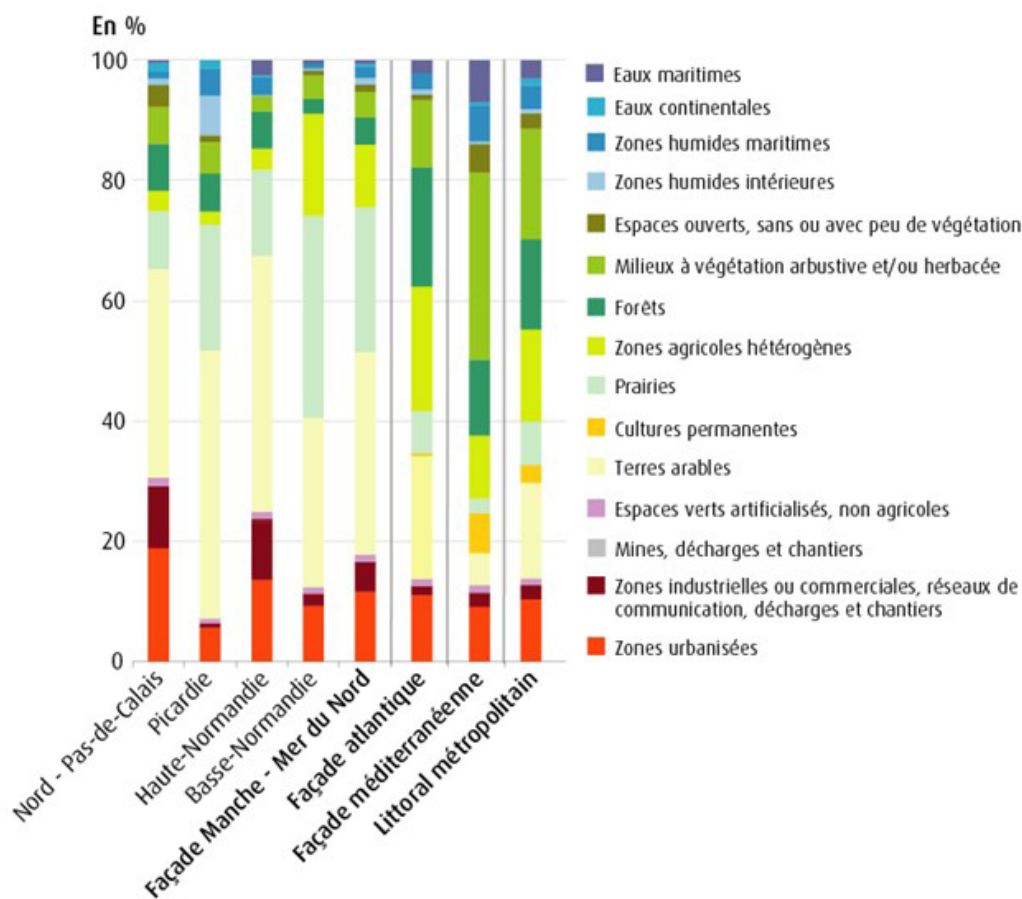


Figure 3 : Occupation du sol des communes littorales par façade maritime.
 Traitements : SOeS - Observatoire national de la mer et du littoral (Sources : UE-SOeS, CORINE Land Cover, 2006).

Par ailleurs, près du quart (23,4 %) du linéaire côtier de la façade Manche-mer du Nord est artificiel, cette part étant forte dans le Nord-Pas-de-Calais et en Haute-Normandie et un peu plus faible ailleurs (Tableau 2).

	LITTORAL ARTIFICIEL (KM)*	LITTORAL NATUREL (KM)	TOTAL (KM)	PART DU LITTORAL ARTIFICIEL (%)
NORD-PAS DE CALAIS	41	112	153	26,7
PICARDIE	8	66	75	11,3
HAUTE-NORMANDIE	76	149	225	33,7
BASSE-NORMANDIE	113	455	569	20,0
FAÇADE MANCHE-MER DU NORD	239	783	1 021	23,4
BRETAGNE	244	1 976	2 220	11,0
PAYS DE LA LOIRE	100	408	508	19,6
POITOU-CHARENTES	160	285	446	36,0
AQUITAINE	62	465	527	11,8
FAÇADE ATLANTIQUE	567	3 134	3 701	15,3
LANGUEDOC-ROUSSILLON	88	237	325	26,9
PACA	316	719	1 035	30,6
CORSE	34	1 008	1 042	3,2
FAÇADE MÉDITERRANÉENNE	437	1 965	2 402	18,2
ENSEMBLE DU LITTORAL	1 243	5 881	7 124	17,4

* Le littoral artificiel comprend les ports, les remblais, les digues et les limites d'estuaire.

Tableau 2 : Littoraux naturels et artificiels sur les côtes métropolitaines. Traitements : SOeS - Observatoire national de la mer et du littoral (Sources : base de données EuroSION, 2004).

Entre 2000 et 2006, les changements d'occupation du sol ont affecté 1,75 % du territoire des communes littorales, soit près de 40 000 ha, contre 0,67 %, en moyenne, en métropole. La pression de changement a donc été 2,5 fois plus forte dans les communes littorales que la moyenne hexagonale (figure 4). Ce constat était sensiblement le même sur la période 1990 – 2000.

Du fait de la très faible évolution démographique des communes littorales de la Manche et de la mer du Nord sur la période récente, l'augmentation de la surface des territoires artificialisés a été relativement faible sur cette façade entre 2000 et 2006 (+ 1 155 ha), en opposition avec les deux autres façades (+ 3 718 ha en Atlantique et + 1 891 ha en Méditerranée). L'extension des territoires artificialisés est quasi nulle sur le littoral picard. Sur les autres façades littorales régionales, elle est réalisée principalement au détriment des terres agricoles, excepté en Haute-Normandie où elle se fait principalement au détriment de milieux naturels (extension portuaire dans l'estuaire de la Seine). Le tissu urbain s'est assez faiblement étendu (+ 340 ha), les zones industrielles ou commerciales et réseaux de communication sur 464 ha et les mines, décharges et chantiers sur 281 ha.

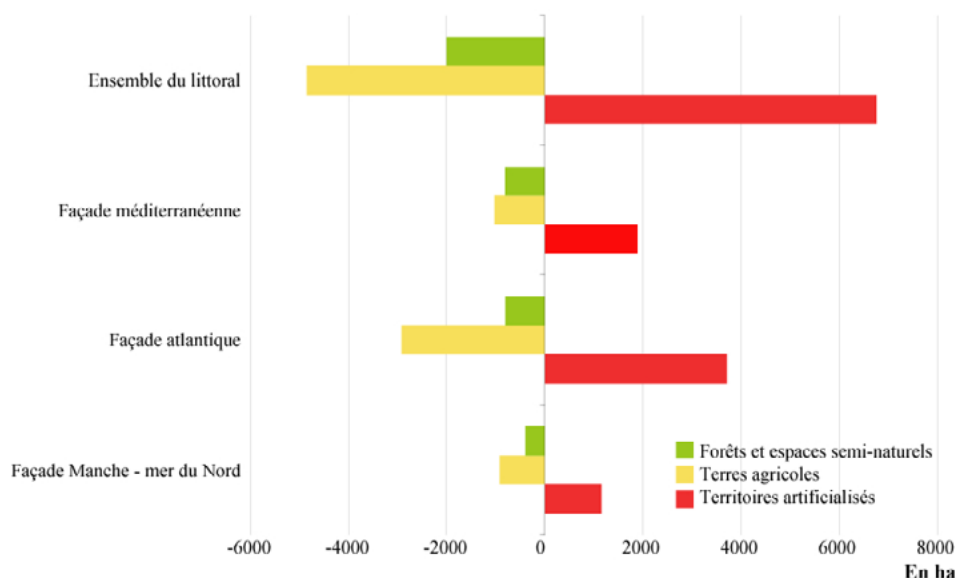


Figure 4 : Évolution des grands types d'occupation du sol dans les communes littorales entre 2000 et 2006. Traitements : SOeS - Observatoire national de la mer et du littoral (Sources : UE-SOeS, Corine Land Cover, 2000 et 2006).

De même, la construction de logements est plus faible sur la façade Manche-mer du Nord que sur les deux autres façades maritimes (figure 5). Elle a cependant presque doublé de 1990 à 2007, avec de nettes augmentations dans toutes les régions de la Manche et une relative stabilité dans le Nord-Pas-de-Calais. Elle représente environ 1 million de m² en 2007.

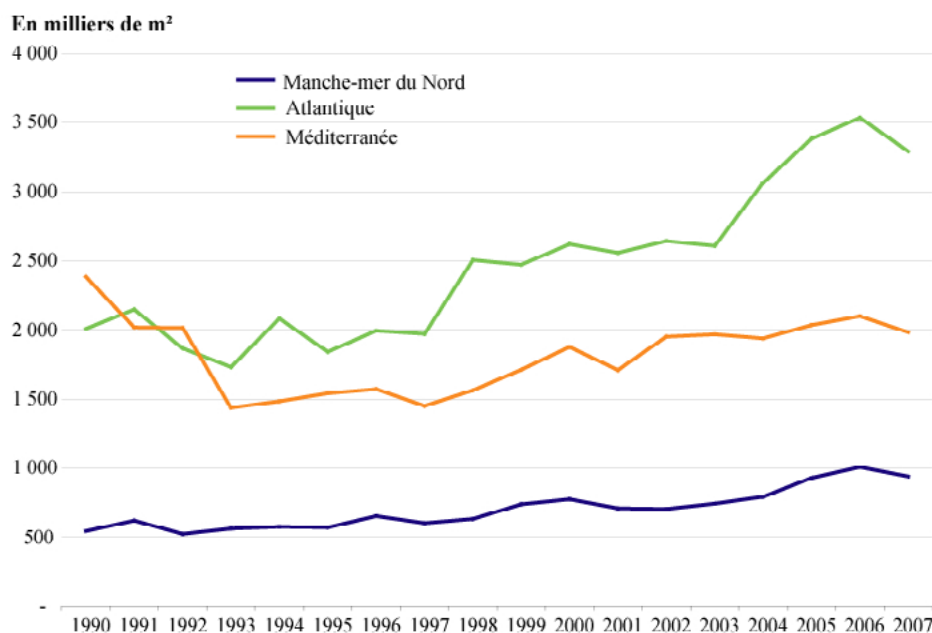


Figure 5 : Surfaces construites annuellement en logements dans les communes littorales, par façade maritime. Traitements : SOeS - Observatoire national de la mer et du littoral (Sources : SOeS - Sitaldel, 1990-2007).

Le tourisme est aussi un moteur important de l'artificialisation du territoire littoral. Les communes littorales ont des capacités d'accueil touristique⁴ très élevées avec environ 7,5 millions de lits, les trois quarts correspondant à des résidences secondaires. Leur nombre a fortement augmenté sur le littoral métropolitain. Depuis 25 ans, leur croissance relative est supérieure à celle de la population résidente sur les trois façades maritimes (figure 6).

Leur nombre a augmenté de plus de 50 % en Manche-mer du Nord alors que la population résidente y stagne. La croissance du parc des résidences secondaires reste cependant plus faible en Manche et mer du Nord que sur les deux autres façades, cette région étant moins touristique.

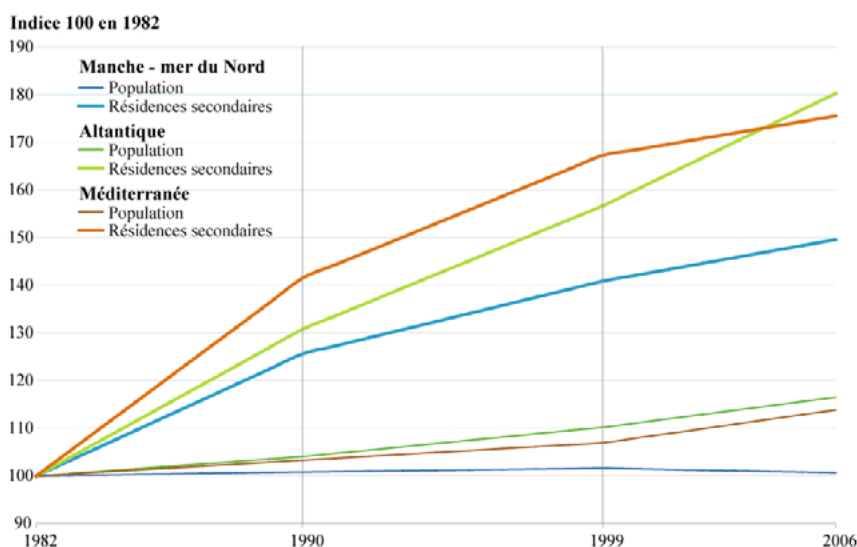


Figure 6 : Évolution croisée de la population et du nombre de résidences secondaires dans les communes littorales par façade maritime. Traitements : SOeS - Observatoire national de la mer et du littoral (Source : Insee, RP 1982, 1990, 1999, 2006).

3. POLITIQUES ET RÉGLEMENTATIONS

« Le littoral est une entité géographique qui appelle une politique spécifique d'aménagement, de protection et de mise en valeur. La réalisation de cette politique d'intérêt général implique une coordination des actions de l'État et des collectivités locales, ou de leurs groupements... ». Loi « Littoral » du 3 janvier 1986 codifiée à l'article L321-1 du code de l'environnement.

Depuis 25 ans, les communes littorales font l'objet d'une politique d'aménagement spécifique dans le cadre de la mise en œuvre de la loi « Littoral ». Les fortes pressions foncières qui s'y exercent ont poussé les communes du bord de mer à se doter de documents d'urbanisme. Plus de 96 % des communes littorales sont dotées d'un plan d'occupation des sols (POS) ou d'un plan local d'urbanisme (PLU) approuvé, en cours de révision ou d'élaboration, contre une commune sur deux sur l'ensemble du territoire. Par ailleurs, un peu plus de 80 % des communes littorales métropolitaines sont situées dans le périmètre d'un schéma de cohérence territoriale (SCOT) contre 51 % au niveau hexagonal ; 74 SCOT ont au moins une commune littorale dans leur périmètre, 45 sont en cours d'élaboration, 21 sont approuvés et 8 sont en révision. Les communes littorales peuvent doter leur SCOT d'un volet maritime valant schéma de mise en valeur de la mer (SMVM), permettant d'appréhender les enjeux marins et l'interface terre/mer. À ce jour, 4 SMVM sont mis en œuvre sur les côtes métropolitaines. Aucun ne concerne le littoral de la Manche et de la mer du Nord (tel que défini au début de ce rapport, c'est-à-dire n'incluant pas la Bretagne).

Enfin, suite à la directive 2001/42 du 27 juin 2001 relative à l'évaluation des incidences de certains plans et programmes sur l'environnement, transposée par décrets en 2005, de nombreux outils d'aménagement sont soumis à évaluation environnementale, dont les directives territoriales d'aménagement, les schémas de mise en valeur de la mer, les schémas de cohérence territoriale, y compris ceux comportant un chapitre individualisé valant schéma de mise en valeur de la mer et certains PLU.

⁴ La capacité d'accueil comprend les résidences secondaires, les hôtels et les campings classés.

4. INTERACTIONS AVEC LE MILIEU

La poussée de la démographie et du tourisme dans les communes littorales implique inévitablement l'artificialisation du territoire et a de nombreuses conséquences sur l'environnement :

- cloisonnement des espaces naturels et déconnexion des échanges entre espaces naturels terrestres et marins ;
- perturbation de la faune et de la flore de l'estran et de bord de mer ;
- difficulté de maintien des activités primaires comme l'agriculture et la conchyliculture garantes des grands équilibres du territoire. En effet, la forte densité de population et l'afflux des touristes implique une importance accrue de l'économie présentielle qui rend plus compliqué le maintien des autres pans de l'économie sur un territoire restreint ;
- accroissement des problèmes de pollution diffuse et de gestion des déchets.

Par ailleurs, les rivages naturels sont des zones de transition entre terre et mer capables d'amortir les fluctuations de la côte dues aux phénomènes naturels d'érosion/engraissement. Leur artificialisation progressive limite cette capacité alors que la hausse du niveau de la mer est devenue inéluctable avec le changement climatique.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Datar, 2004. Construire ensemble un développement équilibré du littoral. Paris : La Documentation française. 156 p.
- Insee Aquitaine, SOeS, 2009. Démographie et économie du littoral (Dossier de l'Observatoire du littoral). 22 p.
- Rapport du gouvernement au parlement portant bilan de la loi « Littoral » et de mesures en faveur du littoral, 2007. 127 p.
- Service de l'observation et des statistiques, 2011. Environnement littoral et marin, édition 2011. Paris : CGDD. 166 p. (Coll. Références).
- Ensemble des fiches indicateurs de l'Observatoire national de la mer et du littoral portant sur la démographie, l'occupation du sol et la construction : voir le site Internet de l'Observatoire : www.onml.fr, rubrique « fiches ».
- Insee : <http://www.insee.fr>
- Observatoire des territoires : <http://www.territoires.gouv.fr>
- Service de l'observation et des statistiques : <http://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr>